



Section locale du SPIP 25-39

Besançon, mardi 9 juin 2026

## L'insécurité chronique des agents du SPIP de BESANCON, une équipe à bout de souffle

En dépit des **alertes des agent(e)s**, l'été s'annonce comme **invivable** pour l'équipe du milieu fermé, qui se retrouvera en raison de l'obtention d'un concours par un ANT en milieu fermé à... **4.6 ETP à partir du mi-juin 2026, pour 465 personnes détenues** (à ce jour), avec pour conséquence 81 dossiers à se répartir pour les agent(e)s restants, 10 permanences de service à couvrir, 2 permanences CAP, 5 CPU a minima, une semaine de permanence arrivants, et les différentes permanences avec les partenaires mises en place dans le cadre des champs de référence de l'agent.

Doit-on rappeler les conclusions de la **psychologue de la DHRAS, intervenue en 2025**, qui, à la suite de pas moins de 15 entretiens individuels avec les agent(e)s d'une durée moyenne d'une heure, a identifié un « **sentiment de manque de reconnaissance et de mal être** », « **un sentiment de travail à la chaîne peu valorisant** », « **un manque de sens au travail** », et préconisait notamment à la Direction de mener « une réflexion quant au curseur à positionner entre contrôler (risque d'infantilisation) et la place à l'autonomie pour aller vers plus de confiance » dans l'équipe, **mais surtout de « renforcer la prévention et le repérage des signaux faibles de risque psychosociaux visibles au sein de l'équipe »**.

Les représentant(e)s du personnel sont conscient(e)s que les mobilités internes sont une variable incertaine. Néanmoins, notre Direction était **parfaitement capable d'anticiper cette situation**, puisque informée depuis des mois qu'un agent était inscrit sur un concours.

Cette absence d'anticipation est **d'autant plus incompréhensible** que lors du CSA du 27/03/2026, les représentants du personnel alertaient **déjà** le Siège de cette potentielle difficulté à venir et des **inquiétudes verbalisées par les agent(e)s**.

**Cette inquiétude était renouvelée par l'équipe lors de la réunion d'antenne du 28/05/2026**, sans qu'aucune réponse ni proposition ne soit envisagée par la Direction.

Un comble pour une institution se voulant être un acteur de la prévention !

Doit-on rafraîchir la mémoire sur les conséquences de la surcharge de travail à notre hiérarchie, qui s'est illustrée au SPIP de Besançon par l'arrêt maladie d'un agent depuis plus d'un an ?

**STOP !** Les agents ne pallieront pas éternellement les carences engendrées par l'aveuglement d'une Direction qui s'entête dans une pseudo préservation de l'équipe MO, **équipe pourtant prête depuis 2024 à venir en renfort des agents de la maison d'arrêt.**

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles FOURRIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



En outre, cette **insécurité**, non prise en compte par la hiérarchie, est renforcée par une politique très officieuse de **chantage aux temps partiels**.

Doit-on également rappeler à notre hiérarchie que sa **propre note du 27/07/23** sur les critères de mobilité interne **ne fait nullement mention des quotités de travail** ? Qu'une telle décision créerait de fait une **différence de traitement notable** entre les agents du milieu ouvert et ceux du milieu fermé, et entre les agents du milieu ouvert pour qui un déplacement en milieu fermé serait envisagé ?

Une situation lunaire se profile donc avec de nouveaux agent(e)s potentiellement envoyé(e)s à la maison d'arrêt de Besançon, dans des conditions de travail plus que délétères, et avec un retour d'agent(e)s du milieu fermé pourtant volontaires !

Doit-on rappeler que **l'insécurité de la situation de travail**, qui comprend le risque de changement non-maîtrisé des missions, des tâches et des conditions de travail, sur les réorganisations et sur leurs conséquences, **constitue un facteur de risque pour la santé des agents, dans la mesure où elle réduit le sentiment de maîtrise de la situation** ?

Enfin, et pour conclure dans **le manque de considération de l'équipe**, lors de cette même réunion, les agent(e)s se sont vus opposer une grande tiédeur de la Direction quant à **l'activation d'un mode de fonctionnement dégradé** à la maison d'arrêt, arguant la prise de poste d'un nouveau DFSPIP.

Vos agent(e)s ne peuvent pas se satisfaire de ce « bottage en touche », et ont besoin d'être sécurisé(e)s aujourd'hui, pas lorsqu'ils seront en pleine tempête !

Il est évident que le CSA du 19/06/2026 reporté par le Siège à la deuxième quinzaine du mois de juillet 2026 en raison de l'arrivée du nouveau DFSPIP **sera bien trop tardif** pour régler les problématiques liées à cette situation.

Les représentants du personnel demandent une **réponse immédiate et réfléchie** concernant la situation du SPIP 25/39 sur la Maison d'arrêt de Besançon.

Nous requérons en outre la mise en **place d'un mode dégradé encadré sur une période déterminée** et sécurisant l'ensemble des agents du SPIP de BESANCON, tant que la situation RH en milieu fermé ne sera pas stabilisée.

La section locale du SPIP 25-39

snepap2539@gmail.com